

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
UNIVERSITÉ MULHOUSE HAUTE ALSACE

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 avril 2010 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ MULHOUSE HAUTE ALSACE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme FANNY LENNE, née le 25 octobre 1991 à STRASBOURG (067), en vue de son inscription à la Licence professionnelle ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE PROFESSIONNELLE ENERGIE ET GÉNIE CLIMATIQUE, SPÉCIALITÉ : ENERGIES NOUVELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, dans le domaine SCIENCES ET TECHNOLOGIES, SANTÉ, mention *assez bien*

est délivré à **Mme FANNY LENNE**

au titre de l'année universitaire 2011-2012

et confère le grade de licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Strasbourg, le 3 janvier 2013

Le Recteur



La Présidente



N° MULHOUS 9633081

/2013201102022

Christine Gangloff-Ziegler



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Armande Le Pellec Muller

